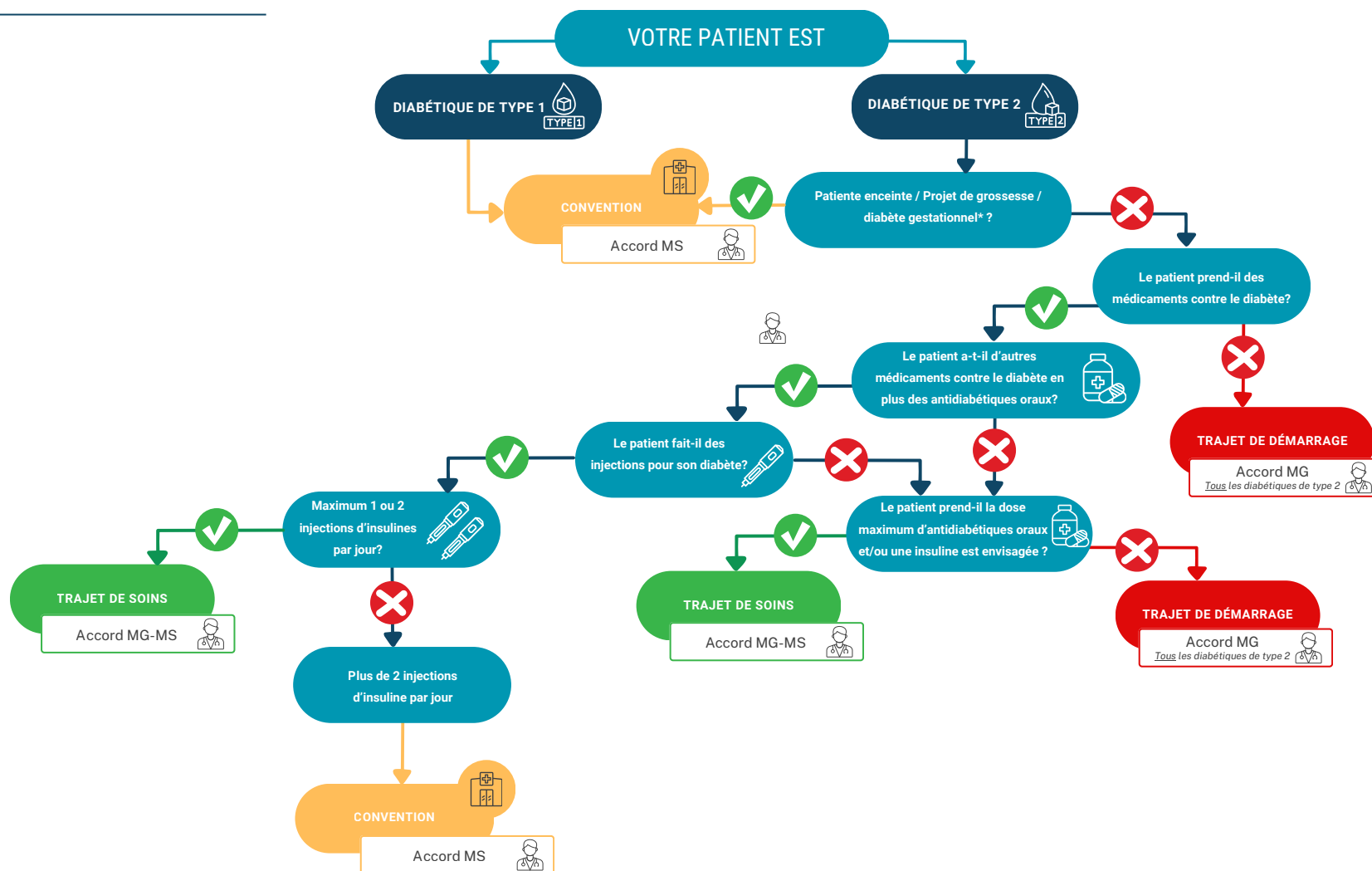


Arbre de décision pour le diabète à destination des médecins généralistes



Condition générale : avoir un DMG

*Pour les femmes enceintes → renvoi vers le médecin traitant et/ou le diabétologue/gynécologue